

**INFORMATIONS AUX ÉLÈVES  
DE 10<sup>e</sup> ET 11<sup>e</sup> ANNÉE  
POUR L'ENTRÉE  
AU POSTOBLIGATOIRE  
EN AOÛT 2024  
ET 2025**

**CONDITIONS D'ACCÈS  
AUX FORMATIONS  
POSTOBLIGATOIRES**

▶ AFP / CFC / MATURITÉS

# CONDITIONS D'ACCÈS: LES CRITÈRES

Les conditions d'accès aux **formations postobligatoires** portent sur :

- ▶ la promotion en fin de 11<sup>e</sup> année (voir page 3)
- ▶ le nombre de disciplines de niveau 2 suivies dès le début de la 11<sup>e</sup>
- ▶ le nombre total de points calculés à partir des moyennes des disciplines à niveaux à la fin du 1<sup>er</sup> semestre et en fin de 11<sup>e</sup>
- ▶ l'option suivie en 11<sup>e</sup>

**IL EST NÉCESSAIRE de remplir les conditions d'accès de fin de 1<sup>er</sup> semestre ET celles de fin de 11<sup>e</sup> année pour être admis-e dans la formation postobligatoire choisie.**

(voir page 4). Une admission avec un statut provisoire est possible sous certaines conditions (voir page 5).

En ce qui concerne les conditions d'accès à l'**AFP** et au **CFC en mode dual**, elles sont définies uniquement par l'employeur. L'élève doit donc :

- ▶ trouver une entreprise formatrice
- ▶ signer un contrat d'apprentissage

## DISCIPLINES À NIVEAUX EN 11<sup>e</sup> ANNÉE

Le système scolaire neuchâtelois comprend **un enseignement à 2 niveaux** (niveau 2 / N2 plus exigeant que niveau 1 / N1), pour les disciplines suivantes :

- ▶ Français (FRA)
- ▶ Mathématiques (MAT)
- ▶ Allemand (ALL)
- ▶ Sciences de la nature (SCN)
- ▶ Anglais (ANG)

## CALCUL DES POINTS

- ▶ les moyennes des disciplines sont arrondies au demi-point
- ▶ les moyennes des disciplines de niveau 1 sont converties en points
- ▶ les moyennes des disciplines de niveau 2 sont converties en points et multipliées par 1.5
- ▶ le nombre total de points est obtenu par l'addition des points des disciplines de niveau 1 et 2
- ▶ pour l'accès en maturité gymnasiale, la moyenne de l'option académique (OPT AC) est convertie en points et additionnée au nombre total de points des disciplines de niveau 1 et 2

### EXEMPLE DE CALCUL

DISCIPLINE	NIVEAU	MOYENNE <i>arrondie au demi-point</i>	MULTIPLIÉ	TOTAL POINTS
FRA	1	4.5 (4.50)	x 1.0	4.5
MAT	2	4.5 (4.35)	x 1.5	+ 6.75
ALL	2	5.0 (5.24)	x 1.5	+ 7.5
ANG	1	4.0 (4.20)	x 1.0	+ 4.0
SCN	2	6.0 (5.75)	x 1.5	+ 9.0
				<b>31.75</b>
Si OPT AC	—	5.0	x 1.0	+ 5.0
				<b>36.75</b>

# CONDITIONS DE PROMOTION EN FIN DE 11<sup>e</sup> ANNÉE

La promotion est l'une des conditions d'accès aux formations postobligatoires. Elle certifie l'atteinte des objectifs fondamentaux du cycle 3.

Pour être promu-e, l'élève doit remplir toutes les conditions de l'article 38 du règlement du cycle 3 de la scolarité obligatoire.

## EN RÉSUMÉ

▶ <b>Nombre de moyennes insuffisantes sur l'ensemble des disciplines à niveaux (1 et 2)</b>	<b>≤ 2</b>
▶ <b>Double insuffisance FRA et MAT, quel que soit le niveau</b>	<b>NON</b>
▶ <b>Moyenne des disciplines communes, arrondie au dixième de point, sans les disciplines à niveaux</b>	<b>≥ 4</b>

et sur l'ensemble des disciplines (y compris à niveaux) :

▶ <b>Nombre de moyennes inférieures à 3</b>	<b>0</b>
▶ <b>Nombre de moyennes insuffisantes</b>	<b>≤ 3</b>
▶ <b>Nombre de moyennes égales à 3</b>	<b>≤ 1</b>

# CONDITIONS D'ACCÈS

## AUX FORMATIONS POSTOBLIGATOIRES

L'élève doit remplir les conditions ci-dessous à la fin du 1<sup>er</sup> semestre **pour s'inscrire ET** à la fin de la 11<sup>e</sup> année **pour être admis-e** de manière définitive (statut régulier). Il ou elle doit en outre **être promu-e** en fin de 11<sup>e</sup> (voir conditions de promotion en page 3).

FORMATION VISÉE	Minimum de niveaux 2	Minimum de points si niveau 2 : x 1.5	Sur	Disciplines
<b>CFC en école à plein temps</b> 3 ou 4 ans	–	<b>16 points</b>	<b>4 disciplines</b>	<b>FRA MAT ALL SCN</b>
<b>Certificat d'école de culture générale et maturité spécialisée</b> 3+1 ans	–	<b>26 points</b>	<b>5 disciplines</b>	<b>FRA MAT ALL ANG SCN</b>
<b>Maturité professionnelle intégrée au CFC en mode dual</b> 3 ou 4 ans				
<b>Maturité professionnelle intégrée au CFC en école à plein temps</b> 4 ans				
<b>Maturité professionnelle intégrée au CFC en école à plein temps</b> 3 ans	<b>3 niveaux 2*</b>	<b>29 points</b>	<b>5 disciplines</b>	<b>FRA MAT ALL ANG SCN</b>
<b>Maturité gymnasiale</b> 3 ans	<b>3 niveaux 2*</b>	<b>34 points</b>	<b>6 disciplines</b>	<b>FRA MAT ALL ANG SCN OPT AC**</b>
<b>CFC en mode dual</b> 3 ou 4 ans <b>AFP en mode dual</b> 2 ans	L'accès dépend uniquement des conditions définies par l'employeur. L'élève doit donc : ▶ Trouver une entreprise formatrice ▶ Signer un contrat d'apprentissage			

\* Au minimum 3 disciplines de niveau 2 doivent être suivies durant la 11<sup>e</sup> année.

\*\* Option académique suivie durant la 11<sup>e</sup>, note non multipliée

# CAS PARTICULIERS D'ACCÈS

## AUX FORMATIONS DU POSTOBLIGATOIRE

### ► Accès aux formations CFC et maturité professionnelle dispensées par le pôle Arts Appliqués (CPNE-AA)

La réussite du concours d'entrée est l'unique critère d'admission.

- Certaines formations disposent d'un nombre limité de places.  
**Un concours ou une sélection sur critères** est organisé si le nombre d'élèves inscrit-e-s est supérieur à la capacité d'accueil.
- L'élève de classe spéciale (terminale) a la possibilité de s'inscrire au concours pour l'admission aux CFC au pôle Technologies et Industrie (CPNE-TI) et au pôle Arts Appliqués (CPNE-AA).
- L'élève qui ne remplit pas toutes les conditions d'accès décrites en page 4 peut, selon les exigences décrites ci-dessous, demander lors de la réception de son bulletin de fin de 11<sup>e</sup> année une **admission avec un statut d'élève provisoire, sous réserve de places encore disponibles**. L'élève doit alors prouver ses compétences dans les 6 mois après l'admission. Si les conditions ne sont pas remplies, il/elle doit alors quitter la filière.

### Exigences pour une admission en juin comme élève avec un statut provisoire :

- Être promu-e de fin de 11<sup>e</sup>

### ET

- **Pour le CFC en école :**  
obtenir 16 points sur FRA, MAT, ALL et SCN à la fin de la 11<sup>e</sup>
- **Pour la maturité spécialisée / maturité professionnelle en 4 ans en école ou en mode dual :**  
obtenir 26 points sur FRA, MAT, ALL, ANG et SCN à la fin de la 11<sup>e</sup>
- **Pour la maturité professionnelle en 3 ans en école :**  
suivre 3 disciplines en niveau 2 dès le début du 2<sup>e</sup> semestre de 11<sup>e</sup>,  
obtenir 29 points à la fin de la 11<sup>e</sup> sur FRA, MAT, ALL, ANG et SCN
- **Pour la maturité gymnasiale :**  
suivre une option académique dès le début de la 11<sup>e</sup>,  
suivre 3 disciplines en niveau 2 dès le début du 2<sup>e</sup> semestre de 11<sup>e</sup>,  
obtenir 34 points à la fin de la 11<sup>e</sup> sur FRA, MAT, ALL, ANG, SCN et l'option académique

# CONDITIONS D'ACCÈS AU PRÉAPPRENTISSAGE

Cette mesure préparatoire s'adresse à l'élève qui, **malgré des recherches soutenues, n'a pas trouvé de place d'apprentissage à la sortie de l'école obligatoire et qui ne remplit pas les conditions d'accès à une formation à plein temps de niveau maturité (professionnelle, spécialisée ou gymnasiale).**

Le but de l'année de préapprentissage est de permettre à l'élève de réaliser un projet de formation professionnelle, menant à terme vers un CFC ou une AFP. À côté des cours théoriques, l'élève participe aux ateliers de l'école et effectue des stages d'insertion professionnelle de longue durée en immersion dans le monde du travail.

## Deux types de préapprentissage peuvent être suivis :

### ORIENTATION

Cette voie s'adresse à l'élève qui n'a pas trouvé de place d'apprentissage à l'issue de sa scolarité obligatoire.

#### Conditions d'accès :

- ▶ Avoir pour **projet de se former** par apprentissage AFP ou CFC
- ▶ Être âgé-e de **moins de 18 ans**
- ▶ **Remplir les conditions de promotion** de 11<sup>e</sup> année
- ▶ Ne pas remplir les conditions pour une admission dans une formation à plein temps de niveau maturité (professionnelle, spécialisée et gymnasiale)
- ▶ Présenter un **dossier de candidature**

### INTÉGRATION

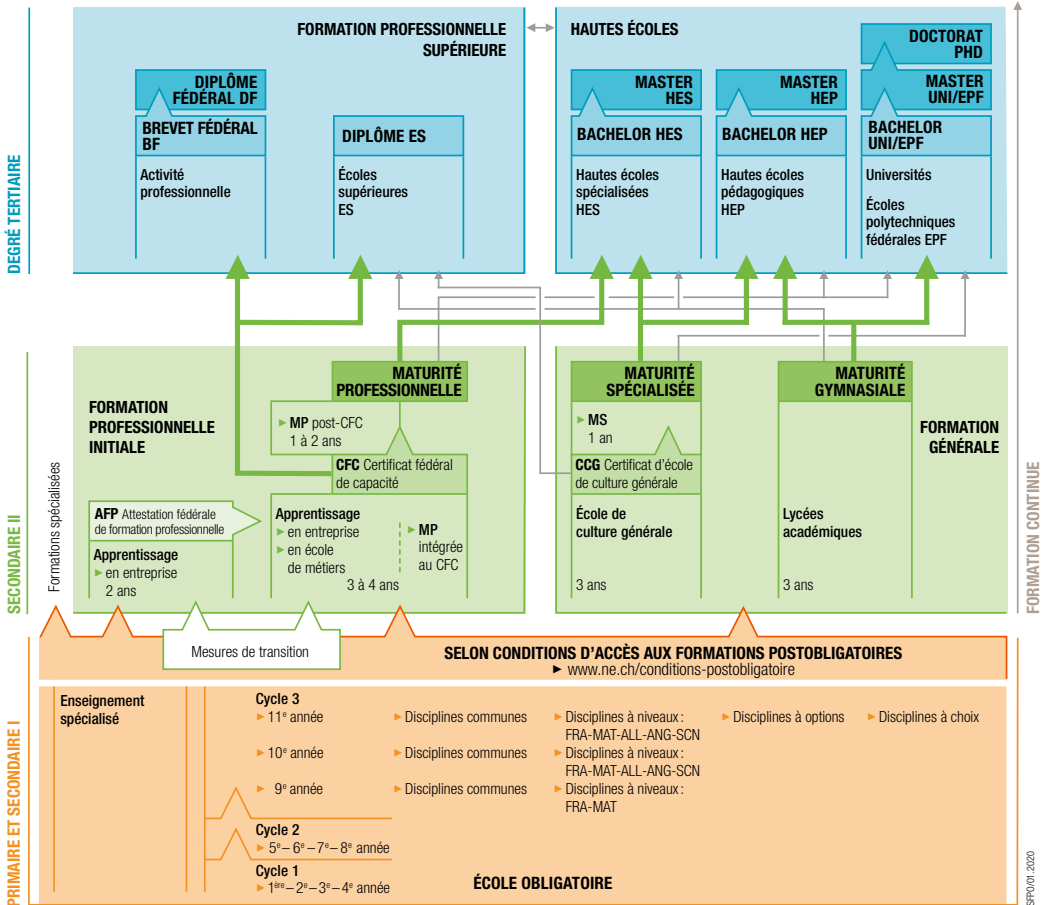
Cette voie s'adresse à l'élève qui n'a pas trouvé de place d'apprentissage et qui a besoin de consolider des connaissances scolaires.

#### Conditions d'accès :

- ▶ Avoir **terminé l'école obligatoire** et **être issu-e tout ou partiellement de classes spéciales (terminales)**
- ▶ Avoir pour **projet de se former** par apprentissage AFP ou CFC
- ▶ Être âgé-e de **moins de 18 ans**
- ▶ Ne pas pouvoir bénéficier d'une prise en charge de l'assurance-invalidité
- ▶ Présenter un **dossier de candidature**

# SYSTÈME DE FORMATION DANS LE CANTON DE NEUCHÂTEL

→ Accès direct → Passerelle → [www.orientation.ch/passerelle](http://www.orientation.ch/passerelle)



# RENSEIGNEMENTS



- Conditions d'accès

[www.ne.ch/conditions-postobligatoire](http://www.ne.ch/conditions-postobligatoire)

Service des formations postobligatoires et de l'orientation

T +41 32 889 69 40

[sfpo@ne.ch](mailto:sfpo@ne.ch)

---

- Cycle 3
- Conditions de promotion de 11<sup>e</sup> année
- Options académiques et professionnelles en 11<sup>e</sup>

[www.rpn.ch/parentsC3](http://www.rpn.ch/parentsC3)

Service de l'enseignement obligatoire

Rue de l'Ecluse 67, CH-2001 Neuchâtel

T +41 32 889 69 20

[Service.EnseignementObligatoire@ne.ch](mailto:Service.EnseignementObligatoire@ne.ch)

---

- Formations et métiers :  
informations et conseils

[www.ne.ch/ocosp](http://www.ne.ch/ocosp)

- Bureaux d'orientation scolaire et professionnelle  
des centres scolaires
- Office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle

La Chaux-de-Fonds, Rue du Cygne 8

T +41 32 889 69 63

[OCOSP.secretariatCDF@ne.ch](mailto:OCOSP.secretariatCDF@ne.ch)

Neuchâtel, Place des Halles 8

T +41 32 889 69 61

[OCOSP.secretariatNE@ne.ch](mailto:OCOSP.secretariatNE@ne.ch)

INFOS